

## DÉLÉGUÉ À BPCE MUTUELLE UN RÔLE CENTRAL

VOTEZ POUR LES CANDIDATS SOUTENUS PAR LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA

Au moment d'élire vos délégués à BPCE mutuelle – 31 mars au 18 avril – il est bon de s'attarder un instant sur leur rôle. Il convient tout d'abord de rappeler que BPCE Mutuelle est **une « vraie » mutuelle, c'est à dire à but non lucratif, sans aucun actionnaire à rémunérer**. Cela veut dire que la gouvernance de la mutuelle est assurée par des représentants des salariés, des retraités et des entreprises adhérentes, les délégués, qui siègent et composent l'Assemblée Générale.

Ils valident donc les grandes orientations, notamment économiques et stratégique de notre complémentaire santé et élisent les membres du Conseil d'Administration qui sont, eux aussi, vos représentants. Les délégués de BPCE Mutuelle sont également **des interlocuteurs de proximité qui, au sein de nos entreprises, peuvent recueillir vos questions, vos sollicitations et donc porter votre voix**.

### VOILÀ POURQUOI :

#### IL EST IMPORTANT

de voter pour les candidats soutenus par le Syndicat Unifié-Unsa pour qu'**ensemble et en confiance nous continuions à faire vivre BPCE Mutuelle !**

#### IL EST IMPORTANT

**de faire vivre la démocratie interne à BPCE Mutuelle !**

#### IL EST IMPORTANT

de renouveler votre confiance au Syndicat Unifié-Unsa qui soutient des **candidats défendant les valeurs mutualistes et solidaires au service des salariés !**

LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA PRÉSIDE AUX DESTINÉES DE NOTRE MUTUELLE DEPUIS PLUS DE 30 ANS ET S'ENGAGE AU QUOTIDIEN POUR LA SANTÉ DES SALARIÉS.

AGIR POUR CONSTRUIRE, L'ENGAGEMENT SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA !